

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Du Jeudi 26 janvier 2017 A 20 h 30**

**Ordre du jour :**

**I) Affaires Administratives**

- 1.1) Election des Vice-Présidents
- 1.2) Désignation du bureau communautaire
- 1.3) Délégation du Conseil au Président
- 1.4) Indemnités d'exercice du Président et des Vice-Présidents
- 1.5) Création de commissions thématiques intercommunales
- 1.6) Délibération portant élection des membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales
- 1.7) Election des conseillers au syndicat mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille
- 1.8) Convention projet actes
- 1.9) Lieu de la tenue de l'assemblée délibérante

**II) Affaires financières**

- 2.1) Autorisation d'engagement de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017
- 2.2) Détermination des attributions de compensation prévisionnelles 2017 des communes
- 2.3) Attribution des marchés de travaux pour l'extension du bâtiment petite enfance à Vibraye

**III) Affaire du personnel**

- 3.1) Adhésion au CNAS

**IV) Informations du Président**

Date de convocation : 20 janvier 2017

Date d'affichage : 20 Janvier 2017

Nombre de conseillers : En exercice 46

Présents 43

Votants 45

**Etaient Présents :**

MM. BRETON Jacky, BATARD Gérard, BLOT Jean Marc, BONNEFOY Bernard, , CARREAU Alain, CHABILLANT Jean-Luc, CHAMBRIER-GILLOT David, CHERON Michel, FOUCAULT Yves, FOUQUET Marc, GASCHET Léonard, GREMILLON Patrick, HALGRIN Yannick, HARMAND Jean Loup, HERPIN Jean-Jacques, HUGER Jean-Pierre, LACOCHE Jacques, LAMBERT Jean-Marc, LANDRE Daniel, LEROY Michel, MARIAIS Jean Pierre, MASSE Nicolas, NICOLAY Christophe, PAIRIGOUAS Michel, PARANT Joël, RENVOISE Guy, REZE Claude, VADE Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, CHEREAU Laurence, FERRAND Brigitte, GARDRAT Gisèle, GARREAU Aline, HERISSON Arlette, JUMERT Annie, LAUNAY Marie-Claire, MERCIER Nadine, NELET Annie, OLIVIER Annette, PILETTE Maryline, PRIEUR Sergine, RIOTON Marlène, TEISSIER Monique, membres titulaires

**Etaient Excusés :**

Mme LELONG Françoise donne pouvoir à M. GASCHET Léonard  
M. SOREL Gilbert donne pouvoir à Mme HERISSON Arlette  
Mme GAUTIER Cindy

Mme OLIVIER Annette est nommée secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Jacky BRETON Président.

## I) Affaires Administratives

### 1.1 Election des Vices Présidents

#### Constitution du bureau

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs :

- Mme CHEREAU Laurence
- M CHAMBRIER –GILLOT David

L'élection des vice-présidents a lieu au scrutin secret à la majorité absolue, conformément aux dispositions des articles L5211-2 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*«Les vices présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».*

Lors de sa séance du 16 janvier dernier, le Conseil Communautaire a fixé à 8 le nombre de vice-présidents.

#### ◆ Election du 1<sup>er</sup> vice-président (délibération n°20140403) :

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 1<sup>er</sup> vice-président.

Messieurs FOUCAULT Yves, HARMAND Jean Loup, et PARANT Joel se portent candidats. Chacun d'entre eux expose leurs motivations pour occuper ce poste.

Il est procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

#### **Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	0
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	45
f - Majorité absolue	23

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
FOUCAULT Yves	7	sept
HARMAND Jean Loup	16	seize
PARANT Joël	22	vingt-deux

#### **Résultats du second tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	0
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	45
f - Majorité absolue	23

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
HARMAND Jean Loup	18	dix-huit
PARANT Joël	27	vingt-sept

M. PARANT Joël, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1<sup>er</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

◆ **Election du 2<sup>ème</sup> vice-président (délibération n°20140404) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 2<sup>ème</sup> vice-président.

Monsieur LACOCHE Jacques se porte candidat. Ce dernier expose ses motivations pour occuper ce poste.

Il est procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	1
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	44
f - Majorité absolue	23

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
LACOCHE Jacques	44	quarante quatre

M. LACOCHE Jacques, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

◆ **Election du 3<sup>ème</sup> vice-président (délibération n°20140405) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 3<sup>ème</sup> vice-président.

Monsieur BLOT Jean-Marc se porte candidat. Ce dernier expose ses motivations pour occuper ce poste.

Il est procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	9
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	36
f - Majorité absolue	19

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
BLOT Jean-Marc	36	trente-six

M. BLOT Jean-Marc, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

◆ **Election du 4<sup>ème</sup> vice-président (délibération n°20140406) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 4<sup>ème</sup> vice-président.

Messieurs GREMILLON Patrick et VADE Prosper se portent candidats. Chacun d'entre eux expose leurs motivations pour occuper ce poste.

Il est procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	2
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	43
f - Majorité absolue	22

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
GREMILLON Patrick	6	six
VADE Prosper	37	trente-sept

M. VADE Prosper, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

◆ **Election du 5<sup>ème</sup> vice-président (délibération n°20140407) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 5<sup>ème</sup> vice-président.

Madame CHEREAU Laurence se porte candidate. Cette dernière expose ses motivations pour occuper ce poste.

Il est procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	6
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	39
f - Majorité absolue	20

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
CHEREAU Laurence	39	trente-neuf

Mme CHEREAU Laurence, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 5<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installée

◆ **Election du 6<sup>ème</sup> vice-président (délibération n°20140408) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 6<sup>ème</sup> vice-président.  
Madame TEISSIER Monique se porte candidate. Cette dernière expose ses motivations pour occuper ce poste.

Il est procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	7
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	2
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	36
f - Majorité absolue	19

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
TEISSIER Monique	36	trente-six

Mme TEISSIER Monique, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 6<sup>ème</sup> vice-présidente et a été immédiatement installée.

◆ **Election du 7<sup>ème</sup> vice-président (délibération n°20140409) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 7<sup>ème</sup> vice-président.  
Monsieur REZE Claude se porte candidat. Ce dernier expose ses motivations pour occuper ce poste.

Il est procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	8
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	1
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	36
f - Majorité absolue	19

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
REZE Claude	36	trente-six

M. REZE Claude, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 7<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

◆ **Election du 8<sup>ème</sup> vice-président (délibération n°20140410) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 8<sup>ème</sup> vice-président.  
Monsieur LANDRE Daniel et Madame OLIVIER Annette se portent candidats. Chacun d'entre eux expose leurs motivations pour occuper ce poste.

Il est procédé au vote. Chaque membre de l'assemblée, est invité à déposer un bulletin dans l'urne.

- M. LANDRE Daniel
- Mme OLIVIER Annette

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	4
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	41
f - Majorité absolue	21

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
LANDRE Daniel	25	vingt-cinq
OLIVIER Annette	16	seize

M. LANDRE Daniel, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 8<sup>ème</sup> vice-président et a été immédiatement installé.

**1.2 Désignation du bureau communautaire (délibération n°20170111)**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-10, le bureau est composé « du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou de plusieurs autres membres ».

Le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, de fixer le nombre de membre du bureau communautaire à 24, composé du Président, des 8 vice-présidents et d'un conseiller pour les communes non représentées par un vice-président.

**◆ Election du 9<sup>ème</sup> membre du bureau (délibération n°20170112) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 9<sup>ème</sup> membre du bureau.  
Madame OLIVIER Annette se porte candidate.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	0
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	45
f - Majorité absolue	23

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
OLIVIER Annette	45	quarante cinq

Mme OLIVIER Annette, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 9<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installée.

**◆ Election du 10<sup>ème</sup> membre du bureau (délibération n°20170113) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 10<sup>ème</sup> membre du bureau.

Monsieur BONNEFOY Bernard se porte candidat.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

#### Résultats du premier tour de scrutin

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	0
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	45
f - Majorité absolue	23

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
BONNEFOY Bernard	45	quarante cinq

M. BONNEFOY Bernard, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 10<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installé.

#### ◆ Election du 11<sup>ème</sup> membre du bureau (délibération n°20170114) :

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 11<sup>ème</sup> membre du bureau.

Monsieur CHERON Michel se porte candidat.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

#### Résultats du premier tour de scrutin

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	0
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	45
f - Majorité absolue	23

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
CHERON Michel	45	quarante cinq

M. CHERON Michel, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 11<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installé.

#### ◆ Election du 12<sup>ème</sup> membre du bureau (délibération n°20170115) :

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 12<sup>ème</sup> membre du bureau.

Monsieur LAMBERT Jean-Marc se porte candidat.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

#### Résultats du premier tour de scrutin

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	0
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	45

f - Majorité absolue

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
LAMBERT Jean-Marc	45	quarante cinq

M. LAMBERT Jean-Marc, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 12<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installé.

◆ **Election du 13<sup>ème</sup> membre du bureau (délibération n°20170116) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 13<sup>ème</sup> membre du bureau.

Monsieur BATARD Gérard se porte candidat.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	0
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	45
f - Majorité absolue	23

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
BATARD Gérard	45	quarante cinq

M. BATARD Gérard, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 13<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installé.

◆ **Election du 14<sup>ème</sup> membre du bureau (délibération n°20170117) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 14<sup>ème</sup> membre du bureau.

Monsieur RENVOISE Guy se porte candidat.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	0
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	45
f - Majorité absolue	23

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
RENVOISE Guy	45	quarante cinq

M. RENVOISE Guy, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 14<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installé.

◆ **Election du 15<sup>ème</sup> membre du bureau (délibération n°20170118) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 15<sup>ème</sup> membre du bureau.

Monsieur GREMILLON Patrick se porte candidat.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	0
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	45
f - Majorité absolue	23

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
GREMILLON Patrick	45	quarante cinq

M. GREMILLON Patrick, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 15<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installé.

**◆ Election du 16<sup>ème</sup> membre du bureau (délibération n°20170119) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 16<sup>ème</sup> membre du bureau.

Monsieur MASSE Nicolas se porte candidat.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	0
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	45
f - Majorité absolue	

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
MASSE Nicolas	45	quarante cinq

M. MASSE Nicolas, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 16<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installé.

**◆ Election du 17<sup>ème</sup> membre du bureau (délibération n°20170120) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 17<sup>ème</sup> membre du bureau.

Madame JUMERT Annie se porte candidate.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	0
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	45
f - Majorité absolue	23

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
JUMERT Annie	45	quarante cinq

Mme JUMERT Annie, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 17<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installée.

◆ **Election du 18<sup>ème</sup> membre du bureau (délibération n°20170121) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 18<sup>ème</sup> membre du bureau.

Monsieur PAIRIGOUAS Michel se porte candidat.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	0
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	45
f - Majorité absolue	23

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
PAIRIGOUAS Michel	45	quarante cinq

M. PAIRIGOUAS Michel, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 18<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installé.

◆ **Election du 19<sup>ème</sup> membre du bureau (délibération n°20170122) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 19<sup>ème</sup> membre du bureau.

Monsieur HALGRIN Yannick se porte candidat.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	0
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	45
f - Majorité absolue	23

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
HALGRIN Yannick	45	quarante cinq

M. HALGRIN Yannick, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 19<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installé.

◆ **Election du 20<sup>ème</sup> membre du bureau (délibération n°20170123) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 20<sup>ème</sup> membre du bureau.

Monsieur FOUCAULT Yves se porte candidat.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	0
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	45
f - Majorité absolue	23

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
FOUCAULT Yves	45	quarante cinq

M. FOUCAULT Yves, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 20<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installé.

◆ **Election du 21<sup>ème</sup> membre du bureau (délibération n°20170124) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 21<sup>ème</sup> membre du bureau.

Madame PILETTE Maryline se porte candidate.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	0
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	45
f - Majorité absolue	23

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
PILETTE Maryline	45	quarante cinq

Mme PILETTE Maryline, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 21<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installée.

◆ **Election du 22<sup>ème</sup> membre du bureau (délibération n°20170125) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 22<sup>ème</sup> membre du bureau.

Monsieur CARREAU Alain se porte candidat.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	0
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	45
f - Majorité absolue	23

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
CARREAU Alain	45	quarante cinq

M. CARREAU Alain, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 22<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installé.

◆ **Election du 23<sup>ème</sup> membre du bureau (délibération n°20170126) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 23<sup>ème</sup> membre du bureau.

Madame MERCIER Nadine se porte candidate.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	0
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	45
f - Majorité absolue	23

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
MERCIER Nadine	45	quarante cinq

Mme MERCIER Nadine, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 23<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installée.

◆ **Election du 24<sup>ème</sup> membre du bureau (délibération n°20170127) :**

Monsieur BRETON Jacky fait appel à candidature pour le poste du 24<sup>ème</sup> membre du bureau.

Monsieur HERPIN Jean-Jacques se porte candidat.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Résultats du premier tour de scrutin**

a - Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b - Nombre de votants (nombre d'enveloppes déposées)	45
c - Nombre de suffrages déclarés blancs (art 6 de la loi du 21/02/14)	0
d - Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
e - Nombre de suffrage exprimés (b – c - d)	45
f - Majorité absolue	23

NOM et PRENOM DES CANDIDATS	Nombre de suffrages obtenus	En chiffre et en toutes lettres
HERPIN Jean-Jacques	45	quarante cinq

M. HERPIN Jean-Jacques, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 24<sup>ème</sup> membre du bureau et a été immédiatement installé.

**1.3 Délégation du Conseil au Président (délibération n°20170128)**

Vu la délibération n° 20170101 en date du 19 janvier 2017, portant élection du président de la communauté de communes ;

Le Président expose au conseil communautaire les dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales qui prévoient que « le président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Ce dernier décide, à l'unanimité, de confier au Président Jacky BRETON, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

1) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € hors taxes, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

2) Ainsi que toute décision concernant les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % (pour les marchés inférieurs à 90 000 € hors taxes uniquement), lorsque les crédits sont inscrits aux budgets,

3) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution de toutes conventions et actes authentiques dont les engagements financiers qu'elles comportent pour la communauté de communes sont inférieurs ou égaux à 10 000 € hors taxes, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

4) De procéder à la réalisation de lignes de crédit de trésorerie dans la limite de 100 000€ auprès des établissements bancaires,

5) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre,

6) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charge,

7) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

8) De fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts,

9) D'intenter au nom de la communauté de communes les actions en justice ou de la défendre dans les actions intentées contre elle dans tous les cas,

10) D'établir tout règlement intérieur relatif au fonctionnement des équipements communautaires.

Monsieur le Président pourra déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité en vertu de l'Article L. 5219 du CGCT, à un ou à plusieurs vice-présidents, la signature d'actes relevant des attributions qui lui sont déléguées par la présente délibération.

En vertu de l'article L5211-10 dernier alinéa du CGCT, lors de chaque réunion du conseil communautaire, le Président, ou le cas échéant le vice-président, rend compte des décisions prises par délégation de l'organe délibérant.

#### **1.4 Indemnité d'exercice du Président et des Vice-Présidents (délibération n°20170129)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-12 qui stipule que les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un établissement public de coopération intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminés par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

Le Président propose de prendre pour référence le taux maximal de la strate démographique inférieure 3 500 à 9 999 habitants.

Le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, que :

- A compter du 26 Janvier 2017, les taux et montant des indemnités de fonction du président et des vice-présidents sont ainsi fixés :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique :

Président : 41,25 % de l'indice 1015

1<sup>er</sup> vice-président : 16,5 % de l'indice 1015

2<sup>ème</sup> vice-président : 16,5 % de l'indice 1015

3<sup>ème</sup> vice-président : 16,5 % de l'indice 1015

4<sup>ème</sup> vice-président : 16,5 % de l'indice 1015

5<sup>ème</sup> vice-président : 16,5 % de l'indice 1015

6<sup>ème</sup> vice-président : 16,5 % de l'indice 1015

7<sup>ème</sup> vice-président : 16,5 % de l'indice 1015

8<sup>ème</sup> vice-président : 16,5 % de l'indice 1015

**Montant en € (à la date du 26/01/2017)**

Président : 1 577,51 €

1<sup>er</sup> vice-président : 631,01 €

2<sup>ème</sup> vice-président : 631,01 €

3<sup>ème</sup> vice-président : 631,01 €

4<sup>ème</sup> vice-président : 631,01 €

5<sup>ème</sup> vice-président : 631,01 €

6<sup>ème</sup> vice-président : 631,01 €

7<sup>ème</sup> vice-président : 631,01 €

8<sup>ème</sup> vice-président : 631,01 €

- Les indemnités de fonction sont payées mensuellement

Pour le vote du taux pour le Président, le Président ne prend pas part au vote.

Nombre de votants : 44          Pour : 44

Pour le vote du taux des vice-présidents, les 8 vice-présidents ne prennent pas part au vote

Nombre de votants : 37          Pour : 37

**1.5 Création de commissions thématiques intercommunales (délibération n°20170130)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1,

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

décide, de créer les 8 commissions thématiques intercommunales suivantes :

- La Commission Economie – Emploi - PLUI
- La Commission Finances
- La Commission Tourisme
- La Commission Voirie – SDIS - SPANC –Ordures Ménagères
- La Commission Communication - Culture
- La Commission Action Sociale
- La Commission Bâtiment – Travaux – Environnement
- La Commission Ressources Humaines - Qualité des services - Veille et prospective

**1.6 Délibération portant élection des membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales (délibération n°20170131)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus peuvent être formées des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de d'un de ses membres,

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, par l'application de l'article L2121-21 du CGCT et proclame les conseillers communautaires et conseillers municipaux suivants élus membre de la commission :

**Economie –Emploi-Plui**

PARANT Joël  
FERRAND Brigitte  
PRIEUR Sergine  
HARMAND Jean Loup  
NICOLAY Christophe  
FOUCAULT Yves  
HERPIN Jean Jacques  
TABARAND Arlette  
GOUJON Jean Pierre  
SALTEL Claudius

**Finances**

LACOCHE Jacques  
MARIAIS Jean Pierre  
CHERON Michel  
HALGRIN Yannick  
GASCHET Léonard  
RENVOISE Joël  
PILETTE Maryline  
GREMILLON Patrick  
AMIARD Josiane  
GARRAUD Aline  
CHAMBRIER –GILLOT David

**Tourisme**

BLOT Jean Marc  
CHAMBRIER GILLOT David  
GAUTIER Cindy  
NELET Annie  
FOUQUET Marc  
GARDRAT Gisèle  
MASSE Nicolas  
HARMAND Jean Loup

**Voirie-SDIS-SPANC-OM**

VADE Prosper  
LEDRU Jacky  
GRASTEAU Daniel  
BONNEFOY Bernard  
CHERON Michel  
CHABILLANT Jean Luc  
BATARD Gérard  
RENVOISE Guy  
GREMILLON Patrick  
REZE Claude  
RENVOISE Joël  
PAIRIGOUAS Michel  
GRANGER Didier  
CARREAU Alain  
HERPIN Jean Jacques  
MABILLE Jean  
SALTEL Claudius

**Communication –Culture**

CHEREAU Laurence  
LAUNAY Marie Claire  
NELET Annie  
BRIGANT Nicole  
GARREAU Aline  
TEISSIER Monique  
HERISSON Arlette  
RIOTON Marlène

**Action Sociale**

TEISSIER Monique  
OLIVIER Annette  
GAUTIER Cindy  
GARREAU Aline  
LAUNAY Marie Claire  
LEROY Michel  
HUGER Jean Pierre  
JUMERT Annie  
TABARAND Arlette  
LELONG Françoise  
POIGNANT Jocelyne

TABARAND Arlette

PRIEUR Sergine

PILETTE Maryline

**Travaux-Bâtiment-Environnement**

REZE Claude

LAMBERT Jean Marc

BATARD Gérard

PAIRIGOUAS Michel

SALTEL Claudius

BONNEFOY Bernard

CHERY Gérard

RENVOISE Guy

HERPIN Jean Jacques

LEDRU Jacky

**Ressources humaines- Veille Prospective**

LANDRE Daniel

OLIVIER Annette

HARMAND Jean Loup

MARIAIS Jean Pierre

FOUCAULT Yves

**1.7 Election des conseillers au syndicat mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille (délibération n°20170132)**

En vertu des articles 1 et 6 des statuts du Syndicat Mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille, ce dernier est constitué de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et de la commune de Gréez sur Roc, le syndicat est administré par un conseil syndical composé de délégués des communautés de communes adhérentes selon les modalités suivantes :

8 titulaires, 3 suppléants pour l'EPCI

1 titulaire, 1 suppléant par commune (Gréez sur Roc).

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, par l'application de l'article L2121-21, du CGCT et élit, à l'unanimité à main levée, en tant que représentants de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille au sein du conseil syndical du Syndicat Mixte des Vallées de la Braye et de l'Anille, les conseillers suivants :

- **Membres titulaires :**
  - o JUMERT Annie
  - o GASCHET Léonard
  - o TABARAND Arlette
  - o TEISSIER Monique
  - o RIOTON Marlène
  - o LEROY Michel
  - o OLIVIER Annette
  - o GAUTIER Cindy
- **Membres suppléants :**
  - o TURQUET Denise
  - o HERISSON Arlette
  - o BRIGAND Nicole

**1.8 Convention projet actes (délibération n°20170133)**

Suite à la fusion des deux communautés de communes (Pays Calaisien et Val de Bray) et à la création de la nouvelle entité Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, afin de poursuivre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, projet ACTES,

Il convient, d'établir une nouvelle convention entre le représentant de l'Etat et la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, puis de signer la proposition du nouvel abonnement auprès de SRCI.

SRCI est une entreprise qui a mis au point un logiciel nommé iXBus qui permet les fonctionnalités suivantes :

- Envoie des documents :
  - Au contrôle de légalité (délibérations, arrêtés, budgets...)
  - A la Trésorerie suite à la mise en place d'HELIOS
  - A l'INSEE pour l'Etat Civil

Collectivité		Déploiement (Installation) € HT	TOTAL TTC
CC Vallées de la Braye et de l'Anille	275€	75 €	420 €

Le déploiement est effectué une seule fois et ne donne pas lieu à des facturations supplémentaires. L'installation est effectuée à distance.

Le Conseil communautaire, autorise, à l'unanimité, le Président à signer la convention et le devis proposé.

### **1.9 Lieu de la tenue de l'assemblée délibérante (délibération n°20170134)**

Le siège de l'EPCI ne dispose pas de salle en capacité d'accueillir l'assemblée délibérante.

Il est décidé de réunir l'assemblée délibérante dans une salle communale selon l'ordre alphabétique des communes membres, sous réserve que chaque commune puisse mettre à disposition un lieu dimensionné pour accueillir l'ensemble du conseil communautaire et que le planning de réservation de la salle puisse être compatible avec la date de l'assemblée.

Il est précisé que l'installation et la désinstallation de la salle sera confiée à la commune qui reçoit. Cette mise à disposition sera gratuite pour la communauté de communes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE, à l'unanimité, ce qui est noté ci-dessus.

## **II) Affaires financières**

### **2.1 Autorisation d'engagement de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 (délibération n°20170135)**

Monsieur le Président expose que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant des crédits qui peuvent être engagés sur le fondement de cet article s'apprécie au niveau des chapitres du budget 2016, des deux anciennes collectivités.

A l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette, les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire

non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Pour assurer la continuité du service au cours des premiers mois de 2017 et éviter toute interruption au niveau des engagements, Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation d'engagement, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2017.

Cette ouverture anticipée vient en sus des restes à réaliser 2016 reportés sur 2017, c'est-à-dire les dépenses engagées mais non mandatées à ce jour.

Le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2016, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et ceci jusqu'au vote du prochain budget, et de dire que le montant et l'affectation des crédits correspondants est la suivante :

#### Budget principal :

	Crédits ouverts au budget 2016 (BP+DM) (hors RAR 2015)			autorisation de crédits ouverts (25%)
	Communauté de Communes du Pays Calaisien	Communauté de Communes du Val de Bray	Total	
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	171 800 €	2 500 €	174 300 €	<b>43 575 €</b>
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	77 300 €	43 565 €	120 865 €	<b>30 216 €</b>
Chapitre 23 - Immobilisations corporelles en cours	372 800 €	270 000 €	642 800 €	<b>160 700 €</b>

### **2.2 Détermination des attributions de compensation prévisionnelles 2017 des communes (délibération n°20170136)**

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-0648 en date du 12 décembre 2016, portant création de la communauté de communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

L'établissement public intercommunal verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI ou, le cas échéant, des communes membres, si l'attribution de compensation est négative. D'une façon générale, les attributions de compensation sont égales aux ressources transférées moins les charges transférées, neutralisant la première année, les flux financiers des transferts.

Compte-tenu de la création au 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille par fusion de deux EPCI, il est proposé de notifier, aux 20 communes membres, avant le 15 février 2017, le montant de leurs attributions de compensation provisoires tels que présentés ci-dessous, et qui seront actualisées avant le 31 décembre 2017 suite au rapport de la CLECT :

Le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, de fixer le montant des attributions de compensation prévisionnelles 2017 tel que présenté ci-dessous, et d'autoriser Monsieur le Président à notifier à chaque commune membre le montant des attributions de compensation provisoires avant le 15 février 2017.

<b>Communes (par ordre alphabétique)</b>	<b>Montant de l'AC prévisionnelles 2017</b>
Berfay	23 470 €
Bessé sur Braye	1 369 720 €
Cogners	-38 713 €
Conflans sur Anille	-16 583 €
Dollon	131 279 €
Ecorpain	-22 149 €
Evailé	-10 469 €
La Chapelle Huon	-46 115 €
Lavaré	70 793 €
Marolles lès Saint Calais	21 950 €
Montaillé	-35 552 €
Rahay	-30 536 €
Saint Calais	551 089 €
Saint Gervais de Vic	-49 116 €
Sainte Cérotte	-27 658 €
Sainte Osmane	-28 488 €
Semur-en-Vallon	129 309 €
Valennes	34 492 €
Vancé	-37 179 €
Vibraye	873 085 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 862 629 €</b>

### **2.3 Attribution des marchés de travaux pour l'extension du bâtiment petite enfance à Vibraye (délibération n°20170137)**

Dans le cadre de ce projet, une consultation a été lancée le 18 novembre 2016 pour la réalisation des travaux, comprenant 13 lots :

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres et le classement proposé par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 décembre 2016.

- Le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement présenté et d'attribuer les marchés de travaux et d'autoriser le Président à signer les marchés suivants ainsi que tous documents y afférents

✓ Lot 1 - Terrassements VRD :

SAS LAMBERT (72 Conflans sur Anille) pour un montant de 52 861,99 € HT, comprenant la variante n° 2 Plateforme provisoire (3 090 € HT)

✓ Lot 2 - Gros œuvre

LE BATIMANS (72 Spay) pour un montant de 22 100 € HT

✓ Lot 3 – Dallage

SOLS DU MAINE (72 Allonnes) pour un montant de 8 106 € HT

✓ Lot 4 - Ossature bois, bardage bois

CHARPENTES CENOMANE (72 Requeil) pour un montant de 49 307,96 € HT

- ✓ Lot 5 - Couverture étanchéité, bardage  
LCB (72 Parigné l'Evêque) pour un montant de 21 518 € HT
- ✓ Lot 6 - Menuiseries extérieures aluminium  
SPBM (72 Arçonnay) pour un montant de 37 520 € HT
- ✓ Lot 7 - Menuiseries intérieures bois  
AUGEREAU (72 Le Grand Lucé) pour un montant de 17 980,97 € HT  
comprenant la variante n°1 Aménagement mobilier bas de l'office (1 060 € HT)  
et la variante n°2 Aménagement mobilier haut de l'office (654 € HT)
- ✓ Lot 8 - Plâtrerie, cloisons sèches, plafonds  
LETOURNEUX (41 Mondoubleau) pour un montant de 18 578,05€ HT
- ✓ Lot 9 - carrelage, faïence  
MELLIER (72 Lamnay) pour un montant de 6 257,05€ HT
- ✓ Lot 10 - peinture, revêtements de sols souples  
MDP GOMBOURG (72 Montfort le Gesnois) pour un montant de 14 118,79 € HT
- ✓ Lot 11 - Plomberie, sanitaires, chauffage ventilation  
TARAULT (72 La Ferté Bernard) pour un montant de 19 097,08 € HT  
Comprenant la variante n° 1 Moins-values pour réutilisation de la chaudière existante en  
limite de puissance (- 4582,24 € HT)
- ✓ Lot 12 – Electricité  
BIGOT (41 Blois) pour un montant de 22 241,53 € HT
- ✓ Lot 13 - Clôtures, plantations, espaces verts  
PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT (61 Rémalard en Perche) pour un montant de 7 974,70 € HT.

### **III) Affaire du personnel**

#### **3.1 Adhésion au CNAS (délibération n°20170138)**

Vu l'arrêté préfectoral n°2016- 0648 en date du 12 décembre 2016 portant création de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille issue de la fusion de la communauté de communes du Pays Calaisien et du Val de Braye au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur la continuité de la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

M. Le Président donne lecture à l'assemblée du Règlement « les prestations – modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

Le Conseil Communautaire,

Approuve de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

- Autorise en conséquence, M. le Président à signer la nouvelle convention d'adhésion au CNAS,
- Accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive,
- Désigne M. Daniel LANDRE, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

### **IV) Informations du Président**

**Prochaines dates à retenir :**

**Février :**

Bureau : 16 février à 20h 30 (Hôtel communautaire)  
Conseil communautaire : 28 février à 20 h30 à Berfay

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

**Liste des délibérations avec les numéros d'ordres**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Intitulé des délibérations</b>	<b>Page</b>
20170103	Election du 1 <sup>er</sup> Vice-Président	2017/7
20170104	Election du 2 <sup>ème</sup> Vice-Président	2017/8
20170105	Election du 3 <sup>ème</sup> Vice-Président	2017/8
20170106	Election du 4 <sup>ème</sup> Vice-Président	2017/9
20170107	Election du 5 <sup>ème</sup> Vice-Président	2017/9
20170108	Election du 6 <sup>ème</sup> Vice-Président	2017/10
20170109	Election du 7 <sup>ème</sup> Vice-Président	2017/10
20170110	Election du 8 <sup>ème</sup> Vice-Président	2017/10
20170111	Composition du bureau communautaire	2017/11
20170112	Election du 9 <sup>ème</sup> membre du bureau	2017/11
20170113	Election du 10 <sup>ème</sup> membre du bureau	2017/11
20170114	Election du 11 <sup>ème</sup> membre du bureau	2017/12
20170115	Election du 12 <sup>ème</sup> membre du bureau	2017/12
20170116	Election du 13 <sup>ème</sup> membre du bureau	2017/13
20170117	Election du 14 <sup>ème</sup> membre du bureau	2017/13
20170118	Election du 15 <sup>ème</sup> membre du bureau	2017/13
20170119	Election du 16 <sup>ème</sup> membre du bureau	2017/14
20170120	Election du 17 <sup>ème</sup> membre du bureau	2017/14
20170121	Election du 18 <sup>ème</sup> membre du bureau	2017/15
20170122	Election du 19 <sup>ème</sup> membre du bureau	2017/15
20170123	Election du 20 <sup>ème</sup> membre du bureau	2017/15
20170124	Election du 21 <sup>ème</sup> membre du bureau	2017/16
20170125	Election du 22 <sup>ème</sup> membre du bureau	2017/16
20170126	Election du 23 <sup>ème</sup> membre du bureau	2017/17
20170127	Election du 24 <sup>ème</sup> membre du bureau	2017/17
20170128	Délégation du Conseil au Président	2017/17
20170129	Définition du taux des indemnités du Président et des Vice-Présidents	2017/18
20170130	Création de commissions thématiques intercommunales	2017/19
20170131	Délibération portant élections des membres siégeant au sein des commissions thématiques intercommunales	2017/19
20170132	Election des conseillers au Syndicat Mixte des Vallées de la Brayé et de l'Anille	2017/21
20170133	Convention Projet Actes	2017/21
20170134	Lieu de la tenue de l'assemblée délibérante	2017/22
20170135	Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017	2017/22
20170136	Détermination des attributions de compensation prévisionnelles 2017 des communes	2017/23
20170137	Attribution des marchés de travaux pour l'extension du bâtiment Petite Enfance à Vibraye	2017/24
20170138	Adhésion au CNAS	2017/25